COMPTE RENDU
Réunion du Conseil Municipal
du Vendredi 23 octobre 2020 à 20h

Secrétaire de séance désigné: Mr THENIERES William
Heure de début de séance : 20h

PRESENTS : ALBINET Etienne, ARNAL Frédéric, BANAL Carine, CABASSUT Mathieu, OLIVIER Jacques, SERRANO Michel, THENIERES William, THIPHAINE Cécile, VALGALIER Bruno, VALGALIER Régis,

ABSENTS : PELTIER Sarah,

PROCURATIONS :

ORDRE DU JOUR et SOMMAIRE

1. Forage de la Cave (échéances emprunt court terme)
2. DETR 2020 2ème tranche Forage de la cave
3. Etude faisabilité réseau de chaleur
4. Convention prestation de service archives avec le CDG 30
5. Dossier SMEG Electricité Ancienne mine des Fournels / extension de réseau
6. Demande de location anciennes cellules ancienne gendarmerie
7. Ecole
8. Chantier d'insertion (Présence 30)
9. Aide aux communes sinistrées (cagnotte solidaire)
10. Demande de subvention Société Protectrice des Animaux
11. Questions diverses (Demande de participation aux réunions du SIAEP du Causse Noir, demande d'un administré)

Le conseil municipal a respecté une minute de silence en mémoire de Mr Samuel PATY.

1- Forage de la Cave (échéances emprunt court terme)

DELIBERATION
PRET COURT TERME (ATTENTE VERSEMENT SUBVENTIONS)
A TAUX FIXE IN FINE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de recourir à un prêt court terme d'un montant de 300 000 € afin de pouvoir honorer l'échéance du prêt n° 00002656628 d'un montant de 779 089.20 € au 1er octobre 2020.
En effet, les soldes des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et DETR ne nous ont pas été versés à temps, en raison du retard pris sur la fin du chantier du fait de la crise sanitaire, de l'exigence de l'ARS de disposer de 12 mois d'analyses avant de clôturer le marché de l'entreprise INEO (août 2020), d'un imprévu de chantier (effondrement du mur de la route du Villaret), et plus globalement d'un certain manque de réactivité des entreprises et du cabinet d'étude.
Le montant initial des travaux et des études a été respecté et n'est pas à l'origine de la nécessité de ce prêt relai.
Après en avoir délibéré, l'unanimité, le conseil municipal :
- décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc, un prêt à court terme dont les caractéristiques sont les suivantes
OBJET Court terme attente subventions
Montant 300 000 €
Durée 12 MOIS
Périodicité Intérêts à terme échu à périodicité trimestrielle
Capital Remboursé in fine
Taux 0,52%
Frais de dossier 600€

- Prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- donne pouvoir à Monsieur le maire, pour signer le contrat de prêt à intervenir entre la Commune et la Caisse Régionale de Crédit Agricole.

VOTE (P : Pour, C : Contre, A : Abstention	**P**	**C**	**A**
ALBINET ETIENNE	X		
ARNAL FREDERIC	X		
BANAL CARINE	X		
CABASSUT MATHIEU	X		
OLIVIER JACQUES	X		
PELTIER SARAH			
SERRANO MICHEL	X		
THENIERES WILLIAM	X		
THIPHAINE CECILE	X		
VALGALIER BRUNO	X		
VALGALIER REGIS	X		

2- DETR 2020 2ème tranche Forage de la cave

.
Le dossier initial de demande de subvention DETR pour le forage de la cave contenait des erreurs.
En effet, à l'époque, nous avons dû faire deux demandes de DETR, une pour 2018 (100 000 €) et une pour 2019 (105000 €) car le montant de la subvention demandée était trop élevé pour être attribué en une seule fois.
A l'époque, la Sous-Préfecture nous a demandé de faire une demande de DETR 2018 pour la première tranche de travaux basé sur un montant des dépenses subventionnables de 938 868.07 € HT et une demande de DETR 2019 pour la deuxième tranche des travaux basé sur le même montant des dépenses subventionnables. C'est là l'erreur. Le montant des dépenses subventionnables aurait dû suivre la logique de deux tranches c'est-à-dire les 938 868.07 € HT divisé par deux.
La DETR 2019 ne nous ayant finalement pas été attribuée pour cause de manque de budget à la Sous-Préfecture, et le Maire de Trèves ayant fait une demande auprès de la Sous-Préfète, cette dernière nous a attribué une DETR 2020 d'un montant de 60 000 € basé sur un montant des dépenses subventionnables de 312 956 € HT. Cela signifiait auprès des services de la Préfecture, 312 956 HT en plus des 938 868.07 €. Les arrêtés d'attribution de subvention ne sont pas modifiables, ils sont figés.
La Sous-Préfecture va donc annuler l'arrêté d'attribution de subvention de la DETR 2020 basé sur un montant des dépenses subventionnables de 312 956 € et reprendre un nouvel arrêté d'attribution de subvention DETR 2020 basé sur le montant réel des dernières factures payées c'est-à-dire 75 000 € et nous attribué 80 % de subvention c'est-à-dire les 60 000 €. Il est donc nécessaire de délibérer.

DELIBERATION

DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2020 – 2EME TRANCHE

Travaux d'équipement du forage de la cave, le traitement, l'adduction et la distribution

Le Conseil Municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant l'opération « Travaux d'équipement du forage de la cave, le traitement, l'adduction et la distribution »
Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de subventions d'investissement pour l'année 2020,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOPTE l'avant-projet de l'opération **« Travaux d'équipement du forage de la cave, le traitement, l'adduction et la distribution »** pour un montant de **75000 € HT,**
Etant donné que la 1ère tranche a connu un début d'exécution des travaux, la commune est en mesure de solliciter une subvention d'investissement pour la 2ème tranche.
DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention d'investissement pour une deuxième tranche de travaux prévue en 2020.
S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

DEPENSES HT	RECETTES
TRAVAUX ESTIMES : 75000 €	Subvention Etat 2020 (2ème tranche) au titre des réseaux d'alimentation en eau potable (80%) 60000€
	AUTOFINANCEMENT : 15000 € (20%)
TOTAL : 75000 €	75000 €

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif eau et assainissement 2020, article 2151 section d'investissement,

AUTORISE le maire ou un de ses adjoints à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

VOTE (P : Pour, C : Contre, A : Abstention	P	C	A
ALBINET ETIENNE	X		
ARNAL FREDERIC	X		
BANAL CARINE	X		
CABASSUT MATHIEU	X		
OLIVIER JACQUES	X		
PELTIER SARAH			
SERRANO MICHEL	X		
THENIERES WILLIAM	X		
THIPHAINE CECILE	X		
VALGALIER BRUNO	X		
VALGALIER REGIS	X		

3- Etude faisabilité réseau de chaleur

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 28/08/2020 :

- Autorisant le projet d'investissement portant sur la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur au bois déchiqueté ou à la géothermie et/ou au solaire thermique destiné à équiper différents locaux de la commune voire quelques habitations de particuliers pour un montant estimatif de 10 000 € HT qui sera validé après consultation des bureaux d'études susceptibles de satisfaire ce besoin.
- Sollicitant une subvention de 35 % au titre du Fonds Chaleur géré par l'ADEME et de 35 % au titre des Fonds régionaux.

Antoine MORENO, Développeur Territorial, responsable d'agence et coordonnateur de la Mission Gardoise de la Chaleur Renouvelable en charge du dossier, après avoir démarché plusieurs sociétés. Après étude de plusieurs devis, le choix s'est porté sur le devis le plus économiquement avantageux Entreprise SUD ECOWATT devis 5400 € ttc. 70 % d'aides (3150 €) Reste 30 % à la charge de la commune soit 1350 €.

4- Convention prestation de service archives avec le CDG 30

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de recourir au service archives du CDG30. Le service archives est déjà intervenu en 2016 sur plusieurs journées.
Aujourd'hui, il reste encore beaucoup de dossiers à trier et à archiver. C'est pourquoi il est nécessaire de faire appel à l'archiviste pour 2 ou 3 journées sachant que la journée est facturée 250 €.
Afin de pouvoir bénéficier de ce service, il est nécessaire de délibérer afin de pouvoir signer la convention avec le CDG30 pour l'archivage :

DELIBERATION
CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU GARD POUR L'ARCHIVAGE

Le Maire informe l'assemblée :
Le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Gard, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires et en vertu des articles 22 à 26-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, a développé un service d'aide à l'archivage à destination des collectivités territoriales partenaires.
Ce service est destiné à accompagner les collectivités territoriales partenaires dans la gestion de leurs archives en leur proposant les prestations de service suivantes :
- préparation des éliminations, rédaction des bordereaux d'élimination pour visa et transfert des bordereaux d'élimination aux Archives départementales ;
- tri, classement, conditionnement et cotation des archives selon la règlementation ;
- rédaction d'un tableau de gestion des archives ;
- organisation des locaux d'archives ;

- formation du personnel de la collectivité à la gestion des archives et à l'utilisation des outils de gestion des archives ;
- conseil et organisation de la communication des archives au public interne ou externe ;
- rédaction d'un rapport d'intervention.

La tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L212-6 et suivants du Code du Patrimoine et R1421-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui peut engager la responsabilité du Maire en cas de faute constatée.
Il est de l'intérêt de la commune de s'assurer que ses archives sont conformes à ces obligations légales.
Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard propose de mettre à disposition des collectivités qui en font la demande une archiviste pour les accompagner dans ce travail complexe.
Le tarif proposé par le Centre de Gestion pour cette prestation est de 250 € la journée d'intervention.
Ce tarif n'inclut pas les fournitures mobilières nécessaires à l'activité de l'archiviste (rayonnage, boîtes à archives, chemises, etc.)
Cette tarification est applicable sur la base d'une convention qui détermine le nombre de jours d'intervention après diagnostic de l'archiviste.
Le diagnostic initial est gratuit si la commune s'engage pour des travaux ultérieurs.
Le terme de la mission donne lieu à la rédaction d'un rapport d'intervention remis à la collectivité.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la « Convention de prestation de service initiale » du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Gard.
Article 2 : de prévoir et réserver les crédits au budget pour payer cette prestation.

VOTE (P : Pour, C : Contre, A : Abstention	**P**	**C**	**A**
ALBINET ETIENNE	X		
ARNAL FREDERIC	X		
BANAL CARINE	X		
CABASSUT MATHIEU	X		
OLIVIER JACQUES	X		
PELTIER SARAH			
SERRANO MICHEL	X		
THENIERES WILLIAM	X		
THIPHAINE CECILE	X		
VALGALIER BRUNO	X		
VALGALIER REGIS	X		

5- Dossier SMEG Electricité Ancienne mine des Fournels / extension de réseau

Le maire expose au conseil municipal le projet envisagé pour les travaux : 2020 ancienne mine des Fournels/ extension de réseau BT pour bergerie communale Poste la Bastide :
Il est nécessaire de délibérer :

DELIBERATION
2020 ANCIENNE MINE DES FOURNELS/EXTENSION DE RESEAU BT POUR BERGERIE COMMUNALE POSTE LA BASTIDE – 18EXT23

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux : **2020 ancienne mine des Fournels/extension de réseau BT pour bergerie communale Poste La Bastide.**

Ce projet s'élève à **160 509.30 € HT** soit **192 611.16 € TTC**.

Définition sommaire du projet :

La mairie de Trèves a informé le SMEG de son projet de création d'une nouvelle bergerie en dehors du centre-village avec la possibilité d'évolution autour (scierie…).

L'avant-projet initial « alimentation BT depuis le poste Bastide » est incompatible avec les futurs besoins : linéaire trop important entre le poste et le point de livraison, impossibilité de faire évoluer les besoins, difficultés d'accès souterrain et aérien sur un chemin pédestre…

Les travaux HTA-BT consistent à :

- **Réaliser une extension HTA avec la création d'un PSSA 160 KVA (boite sout HTA + 900 ml réseau HTA le long de la RD pour 2/3).**
- **Créer un départ BT issu PSSA avec création d'un coffret comptage depuis un RMBT.**

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré la maitrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité. Le Syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

En effet, le projet de construction et d'aménagement envisagé est à vocation **d'installation agricole** et présente un caractère exceptionnel.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- Considérant la nécessité de créer les réseaux électriques pour la desserte de la propriété de **la Commune de Trèves**,
- Considérant la situation isolée de ce projet dans une zone naturelle de la commune,
- Considérant la vocation **d'installation agricole** et le caractère exceptionnel de ce projet,
- Vu l'article L332-8 du code de l'urbanisme,

1- Approuve le projet dont le montant s'élève à **160 509.30 HT** soit **192 611.16 € TTC**, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'état financier estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical,

2- Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes,

3- S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'état financier estimatif ci-joint et qui s'élèvera approximativement à **16 050 €**

4- Autorise son Maire à viser l'état financier estimatif ci-joint,

5- Versera sa participation comme indiqué dans l'état financier estimatif,

6- Prend note qu'à la réception des travaux, le syndicat établira l'état de solde des travaux et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

7- Par ailleurs la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à **1027.79 € TTC** dans le cas ou le projet serait abandonné à la demande de la mairie,

8- Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux,

9- De déclarer l'équipement à raccorder comme exceptionnel en application de l'article L332-8 du Code de l'Urbanisme pour le financement de la desserte en électricité de la propriété de la **commune de Trèves**.

VOTE (P : Pour, C : Contre, A : Abstention	**P**	**C**	**A**
ALBINET ETIENNE	X		
ARNAL FREDERIC	X		
BANAL CARINE	X		
CABASSUT MATHIEU	X		
OLIVIER JACQUES	X		
PELTIER SARAH			
SERRANO MICHEL	X		
THENIERES WILLIAM	X		
THIPHAINE CECILE	X		
VALGALIER BRUNO	X		
VALGALIER REGIS	X		

6- Demande de location anciennes cellules ancienne gendarmerie

Le maire présente une demande de location des anciennes cellules de l'ancienne gendarmerie.
Si la demande est acceptée, il conviendra de délibérer :

DELIBERATION

LOCATION DES ANCIENNES CELLULES DE L'ANCIENNE GENDARMERIE

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal la demande de location présentée **par Lou Christou santons, des anciennes cellules de l'ancienne gendarmerie situées à Ancienne gendarmerie, Rue de l'école.**
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- Accepte de louer les anciennes cellules de l'ancienne gendarmerie en l'état à Lou Christou Santon
- Fixe le loyer trimestriel à 45 € à compter du 1er novembre 2020
- Autorise le Maire à signer le bail.

VOTE (P : Pour, C : Contre, A : Abstention	P	C	A
ALBINET ETIENNE	X		
ARNAL FREDERIC	X		
BANAL CARINE	X		
CABASSUT MATHIEU	X		
OLIVIER JACQUES	X		
PELTIER SARAH			
SERRANO MICHEL	X		
THENIERES WILLIAM	X		
THIPHAINE CECILE	X		
VALGALIER BRUNO	X		
VALGALIER REGIS	X		

7- Ecole

Mr THENIERES expose :
En ce qui concerne la fête de fin d'année pour les élèves de l'école, les dernières contraintes sanitaires ne nous permettent pas de réunir enfants, parents, élus pour célébrer Noël.
Par conséquent, cette année, pas de goûter organisé en réunion comme les années précédentes.
La commission école propose toutefois d'organiser la remise d'un cadeau symbolique offert par la mairie à chaque élève. Ainsi, avec l'accord de l'enseignante, un père noël pourrait venir en classe offrir à chaque élève un livre adapté à l'âge de l'enfant.
J'ai contacté le professeur des écoles qui nous conseille des ouvrages.
Si on part sur ce principe de cadeaux, le coût de l'opération s'élève à 348,8 €.
Le conseil municipal approuve cette solution exceptionnelle.
Autre information :
Madame Maryline VALDEYRON part à la retraite au 28 février 2021. La commission école travaille actuellement sur le dossier de remplacement de Mme VALDEYRON à compter du 1er mars 2021.

8- Chantiers d'insertion (présence 30)

Le maire présente au conseil municipal la possibilité de faire appel à Présence 30 dans le cadre de chantiers d'insertion :
Le conseil municipal trouve que cette proposition pourrait intéresser la Mairie. William Thénières et Bruno Valgalier prendront contact avec cet organisme avec l'objectif d'engager la réfection du local du Camping.

Chantier d'Insertion jeunes
Du quartier à l'emploi

Vous envisagez des travaux au sein de votre Commune !!!

Le Chantier d'Insertion de Présence 30 peut intervenir pour divers travaux de rénovation de peinture, fresques et espaces verts avec un groupe de 8 jeunes âgés de 17 à 25 ans résidant dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Encadrés par un Chef de chantier, ils interviennent sur de multiples supports dans les Communes Gardoises (écoles, arènes, vestiaires, abribus, postes électriques, mobiliers urbains, jardins publics, sous sols, barrières taurines, cantines, etc).

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le service insertion
au 04 66 70 50 07 ou 06 43 21 51 42
courriel : insertion@presence30.fr
Présence 30 – AIDAR, 2147 chemin du Bachas – 30032 NIMES cedex 1

Partenariat avec Enédis pour la rénovation des postes électriques, possibilité de prise en charge d'une partie du devis.

Qu'est ce que le Chantier d'Insertion « du quartier à l'emploi »

Ce chantier propose un contrat de travail de 4 mois renouvelable rémunéré au SMIC, sur la base 113 heures de travail mensuel.

Les jeunes effectuent des travaux auprès des collectivités locales, des bailleurs sociaux, des associations.

Pendant leur contrat les jeunes sont tenus :

- De participer à plusieurs ateliers axés sur la santé, les addictions, la sécurité, le savoir-être, le code du Travail et l'emploi,
- De faire des immersions pour découvrir certains secteurs d'activités,
- De faire des démarches axées sur l'emploi et la formation
- De travailler leur mobilité.

Durant ce chantier, les jeunes partent en séjour de rupture en Cévennes afin de se couper du milieu habituel pour travailler mais également pour se surpasser dans des activités ludiques et sportives.

Critères du Public

Garçon/fille
Agé de moins de 26 ans
Rencontrant des difficultés sociales et professionnelles
Bénéficiaire de minima sociaux (RSA, ASS…)
Inscrit en tant que demandeur d'emploi
Jeune ayant une RQTH
Résidant dans les quartiers prioritaires

Objectifs

Le chantier d'insertion est un tremplin pour les jeunes en difficultés qui souhaitent entrer dans l'emploi ou la formation, cela permet une remobilisation sur le plan social et professionnel. L'objectif est de repérer les freins et de trouver des solutions adaptées par le biais d'un accompagnement individuel.

9- Aide aux communes sinistrées (cagnotte solidaire)

Le maire expose :
Lors de l'assemblée Générale des Maires Ruraux du Gard réunie à Tornac, les élus ont souhaité réaffirmer leurs soutiens chaleureux et solidaires aux communes sinistrées lors des intempéries du 19 septembre dernier. Soulignant que la grande majorité des communes impactées sont des communes rurales à faible population et que depuis de nombreuses années la baisse des dotations d'Etat affaiblissent les finances communales.

L'association des Maires Ruraux du Gard met en place une cagnotte « Solidarité Rurale Inondations 19/09/2020 »

Pour les personnes physiques souhaitant participer à cette cagnotte, elles peuvent adresser leurs chèques à AMR30 avec au dos « Solidarité Rurale Inondations 19/09/2020 ». Le siège de l'association se trouve à Mairie de Massillargues-Atuech 351, Route de Massillargues 30140 Massillargues-Atuech.

Pour les collectivités, elles peuvent faire un mandat administratif sous le libellé AMR30 / Solidarité Rurale Inondations 19/09/2020....

L'intégralité des fonds récoltées sera distribuée aux communes sinistrées selon la procédure validée et formalisée de manière transparente.
L'association des Maires Ruraux compte sur tous!

DELIBERATION
Aide aux communes sinistrées

Le maire expose
Lors de l'assemblée Générale des Maires Ruraux du Gard réunie à Tornac, les élus ont souhaité réaffirmer leurs soutiens chaleureux et solidaires aux communes sinistrées lors des intempéries du 19 septembre dernier. Soulignant que la grande majorité des communes impactées sont des communes rurales à faible population et que depuis de nombreuses années la baisse des dotations d'Etat affaiblissent les finances communales.
L'association des Maires Ruraux du Gard met en place une cagnotte « Solidarité Rurale Inondations 19/09/2020 »
Pour les collectivités, elles peuvent faire un mandat administratif sous le libellé AMR30 / Solidarité Rurale Inondations 19/09/2020....
L'intégralité des fonds récoltées sera distribuée aux communes sinistrées selon la procédure validée et formalisée de manière transparente.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- accepte de participer à la cagnotte « solidarité rurale inondations 19/09/2020
- fixe sa participation à 1000 €
- autorise le maire à effectuer un mandat administratif d'un montant de 1000€ sous le libellé AMR30/ Solidarité Rurale Inondations 19/09/2020.

VOTE (P : Pour, C : Contre, A : Abstention	P	C	A
ALBINET ETIENNE	X		
ARNAL FREDERIC	X		
BANAL CARINE	X		
CABASSUT MATHIEU	X		
OLIVIER JACQUES	X		
PELTIER SARAH			
SERRANO MICHEL	X		
THENIERES WILLIAM	X		
THIPHAINE CECILE	X		
VALGALIER BRUNO	X		
VALGALIER REGIS	X		

10- Demande de subvention SPA

Le maire expose le courrier adressé à la commune par la SPA :

LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX
Association reconnue d'utilité publique en 1860

04279

Monsieur le Maire
Régis VALGALIER
Mairie de Trèves
Le Village
30750 Trèves

Paris, le 4 septembre 2020

Objet : Demande de subvention de fonctionnement

Monsieur le Maire,

La SPA compte un site dans le Gard : Refuge SPA de Vallerargues. Investis d'une mission sociale, nos refuges, fourrières, maisons SPA et dispensaires mettent en œuvre des activités au service de la protection animale mais aussi de l'intérêt général local.

En effet, nos sites soignent, vaccinent et stérilisent les animaux sur votre territoire. Ils favorisent l'adoption des animaux abandonnés et en sortie de fourrière, évitant ainsi leur prolifération ou errance dans les communes de la région. Nous recevons également les animaux des personnes admises en maison de retraite, nous hébergeons chiens et chats lors de l'hospitalisation ou de l'incarcération de leurs propriétaires et nous travaillons directement auprès de la population afin de promouvoir le bien-être animal.

A ce titre, nous avons le plaisir de vous adresser une demande de subvention de fonctionnement, pour que nous soyons en mesure d'assurer nos engagements vis-à-vis des autorités publiques et de la population dans le Gard.

Nous nous réjouirions de votre appui financier et vous sollicitons pour l'obtention d'une subvention d'un montant compris idéalement entre 160 € et 210 € au titre de l'exercice 2021.

Afin de disposer d'un dossier complet ou pour tout renseignement, nous vous prions de contacter l'équipe collectivités locales et affaires publiques, qui est à votre disposition. Vous pouvez contacter Madame CANINI par téléphone au 01 43 80 97 71 ou par mail : « c.canini@la-spa.fr ».

En vous remerciant par avance de votre soutien, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Jacques-Charles FOMBONNE
Président de La SPA

39, boulevard Berthier 75847 Paris Cedex17 - Tél. 01 43 80 40 66 - SIREN : 775 691 991 00019 - NAF : 94.99 Z - www.la-spa.fr

Le conseil municipal ne répond pas favorablement à cette requête qui ne fait pas partie des priorités au niveau des aides.

11- Questions diverses

- demande de participation aux réunions du SIAEP du Causse Noir

Pour information la commune sera conviée à particiuper aux réunions du SIAEP du Causse Noir et sera représentée par Mr SERRANO.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU CAUSSE NOIR

Route des Mazes – 30750 Lanuéjols.
Téléphone : 09 80 40 73 79
Portable : 06 82 52 69 17
Email : siaep.causse.noir@nordnet.fr

LANUEJOLS, le 08/09/2020

Mairie de TREVES
Le Village
30750 LANUEJOLS

Objet : Demande de participation de la commune de Trèves aux réunions du SIAEP du Causse Noir.

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu votre courrier faisant état de votre souhait de participer aux réunions du SIAEP du Causse Noir.

Sachez que votre demande a été discutée lors de notre dernier conseil syndical au cours duquel il a été décidé de vous envoyer une invitation pour les prochains conseils du SIAEP.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Stéphane GERMAIN

Président du SIAEP du Causse Noir

SIAEP / REGIE Adduction Eau Potable du Causse Noir
2 Route des Mazes - 30750 LANUEJOLS
Tel : 09 80 40 73 79
Portable : 06 82 52 69 17
Mail : siaep.causse.noir@nordnet.fr

Amicalement.

- **Demandes d'un administré**

Demande n°1

Page Facebook

camille.marie34@hotmail.fr <camille.marie34@hotmail.fr>

mercredi 9 septembre 2020 à 09:43 réception

À : mairie.treves

Monsieur le maire,
Avez vous quelqu'un qui s'occupe de la page Facebook de Trèves ?
Si non je vous propose ma candidature à titre bénévole pour commencer.

Je vous soumettrais toutes les modifications à l'avance si vous le souhaitez mais je pense qu'il y a quelque chose à faire dans ce biais là pour permettre à notre village d'être plus attractif pour nos commerces.

Cordialement, Camille Marie

Envoyé depuis mon mobile Huawei

Il existe déjà un compte Facebook pour le camping de Trèves. La commune ne souhaite pas :
- qu'il y ait plusieurs comptes Facebook pour la même commune,
- que la gestion de ce compte soit tenu par un administré
- que la proposition faite sous entende que le service deviendra payant.

Demande n°2

Location salle Gavotte.

camille.marie34@hotmail.fr <camille.marie34@hotmail.fr>

mercredi 23 septembre 2020 à 19:20 réception

À : mairie.treves

Bonsoir.

Locataire de la Gavotte depuis maintenant deux mois, et pour les prochains mois et j'espère année à venir, je me permet de vous contacter pour vous proposer sur votre commune la mise à disposition d'une salle commune au sein de la Gavotte.

Avec l'accord de ma propriétaire, je met une partie de mon habitation à la location, pour permettre des rassemblements, des repas, ou des fêtes en petits comités.

Cette salle sera mise en location (montant qui reste à définir) aux particuliers, entreprises ou associations dès la mise en place du système de chauffage par la propriétaire dans le courant de l'automne.

Un cahier des charges et une caution seront à fournir avant la location.

Il sera à votre disposition, un rétroprojecteur, un accès internet, des tables, un congélateur et un frigider, ainsi que des jeux de tables.

Je serai sur Trèves la semaine prochaine si vous souhaitez vous entretenir avec moi.

Je vous remercie par avance pour toute l'aide que vous pourrez m'apporter dans la réalisation de ce projet qui me tient à cœur et qui permettra peut être à notre village de retrouver sa convivialité qui lui manque par instant.

Bien à vous,

Camille Marie
06 38 59 46 69.

Envoyé depuis mon mobile Huawei

La commune prend note de cette information mais n'est pas concernée.

- Chemin de Layolle

Le maire expose au conseil municipal le litige qui oppose la SA Camargue avec la Commune. La procédure juridique suit son cours.

- Courrier demande d'un administré au Villaret

M/Mme LAURENT Jean-Claude
M/Mme LAURENT Cédric
Le Villaret
30750 TREVES

Treves le 19/10/20

Monsieur le Maire
Mairie de Treves
30750 TREVES

Objet = Eclairage Public

Monsieur le Maire,

Par le présent courrier, nous vous demandons s'il serait envisageable d'avoir un éclairage public sur la partie du chemin communal au niveau de notre portail, sachant que lors des précédents travaux pour l'installation des compteurs d'eau, une gaine électrique est disponible à ce niveau.

Vivant depuis que nous sommes à la retraite une grande partie de l'année à Treves, cet éclairage serait pour nous sécurisant vue l'obscurité entre notre maison et l'éclairage de la route.

Dans l'attente d'une réponse, veuillez croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos salutations distinguées.

SI Laurent

Le SMEG prendra en charge 50 % du montant des travaux à effectuer et pourra nous faire un devis.
Le conseil municipal demande une étude pour connaitre le coût de ces travaux.

- Courrier de Mr Claude BAILLON

claude baillon

Plasticien - Verrier

Monsieur le Maire Régis VALGALIER
Mairie de Trèves
Le Village
30750 TREVES

Millau le 8 octobre 2020

Objet :
Edition d'un livre-guide des vitraux en Rouergue
de Claude Baillon

Monsieur le Maire,

Je viens vers vous pour présenter un projet qui me tient à cœur en espérant qu'il retienne votre attention car il concerne l'Aveyron, sa culture, son patrimoine et son tourisme. Vous le savez, je travaille dans ce département depuis plus de 40 ans, au service des communes et des associations qui en défendent le patrimoine. « Promenades de verre en Rouergue » est un guide original de tourisme patrimonial dont mes vitraux sont le fil rouge. L'ouvrage est aujourd'hui prêt à l'impression, j'en assume seul l'édition, avec le soutien de la plupart des communes et des associations qui m'ont fait confiance pour la réalisation des vitraux. Néanmoins, je sollicite une aide à la diffusion sous la forme que vous conviendrez de lui donner. Aussi, je serais heureux de vous présenter plus en détail ce travail et je me tiens à votre disposition pour vous rencontrer.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire mes cordiales salutations.

Claude Baillon

Le livre paraîtra mi décembre - je consacre 2 pages à votre église
je vous tiendrai au courant
amitiés. CB

30, rue de la Capelle - 12100 MILLAU — Téléphone : 05 65 60 38 54
SIRET 776 750 309 00028 Code APE 8607 — Maison des Artistes B 0013 73

L'aide proposée par le conseil municipal se présente ainsi :
- un article sur le site internet de Trèves
- la commune achètera son ouvrage qui sera mis à la disposition des administrés à la bibliothèque de la mairie.

- Ecrit sur Trèves (Plan Jean-Claude MOLINIER)

Au recto du plan établi par Mr MOLINIER, celui-ci souhaitait rédiger un article sur l'histoire de Trèves. Le conseil municipal est entièrement d'accord et lui donne l'autorisation.

- Demande Caravane à l'année pour Camping Municipal

Mr Thenières William présente une demande adressée à la mairie pour installer une caravane à l'année au camping municipal de Trèves.
La commune loue les emplacements à l'année 70 € par mois que ce soit pour un mobil home ou une caravane.
La demande sollicitait un emplacement à l'année pour y stocker une caravane sans bénéficier des raccords eau et électricité.
Le demandeur souhaitait que la commune propose une location moins élevée du fait que les services proposés ne sont pas les mêmes que ceux des locataires des emplacements pour les mobil home.
Le conseil municipal a répondu que la location concernait l'emplacement mais pas les services puisque ceux-ci sont facturés à part.

- Bail Terrains des pauvres de Trèves à renouveler

La commune loue les terrains des pauvres situés sur la commune de Causse Bégon
- Premier lot : Les parcelles cadastrées section A n° 209, 210, 212, 239 et section B n° 56, 57, 207, 213 et 231 (lot loué au Gaec de la Bastide pour 320 € par an)
- Deuxième lot : la parcelle cadastrée section B n° 115 (parcelle louée à Mr Brouillet Bernard pour 35 € par an)

Le bail pour le premier lot s'est terminé au 19 juin 2020.
Le bail pour le deuxième lot s'est terminé au 19 juin 2017.
Il est nécessaire de procéder à nouvel appel d'offres pour renouveler les baux.
La commission administrative du bureau d'aide sociale de Trèves se réunira lundi 26 octobre 2020 à 18h afin de préparer l'appel d'offres et prévoir une date pour l'ouverture des plis.

- Défibrillateur

Le choix de l'achat d'un défibrillateur se porterait sur un équipement qui coute 1238 € HT et serait probablement installé sous le local des chasseurs, à l'abri. Le conseil municipal souhaite faire l'acquisition de ce défibrillateur en 2021 et inscrira cette dépense au budget primitif 2021 en investissement.

Heure de fin de séance : 21h49